

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS



**Modification n°16 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de la ville de Cholet et de sa
commune associée du Puy-Sait-Bonnet**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 18 décembre 2018 au 18 janvier 2019 inclus

Commissaire-Enquêteur : Monsieur Pierre RATHOUIS



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Hôtel d'Agglomération du Choletais

Je soussigné, Monsieur Pierre RATHOUIS, fonctionnaire du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer retraité, agissant en qualité de Commissaire-Enquêteur, en vertu de la décision n°E18000266/44 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 17 octobre 2018, ai ouvert et paraphé le présent registre, contenant vingt feuillets non mobiles, destiné à la réception des observations sur le projet de modification n°16 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Cholet et de sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet. Ce projet a été prescrit par arrêté n°2018/38 en date du 12 septembre 2018 par Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais. Ce projet de modification n°16 porte sur :

- la création d'un sous-zonage indicé spécifique à l'évolution du " Belvédère ",
- la modification des orientations d'aménagement, du règlement écrit et du plan de zonage pour les adapter à la programmation de la ZAC du Val de Moine,
- de permettre la mise en valeur de trois sites patrimoniaux sur la commune associée du Puy-Saint-Bonnet,
- la mise à jour des marges de recul de certaines routes,
- l'abandon d'un projet de voie matérialisé par un emplacement réservé et sur une orientation d'aménagement,
- la réduction de l'emplacement réservé n°50,
- la modification des règles de stationnement en centre-ville,
- l'introduction d'une règle favorisant l'auto-partage,
- l'adaptation de règles relatives à l'aspect extérieur des constructions et de leurs abords,
- de permettre et favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales,
- l'ajout de certaines définitions dans le glossaire,
- la rectification d'erreurs matérielles et la réécriture mineure de divers articles du règlement écrit.

Fait à Cholet,

le 18 décembre 2018

**Le Commissaire-Enquêteur,
Pierre RATHOUIS**

P. Rathouis

observations enquête publique / PLU Cholet

De : herve demolon <hdemolon@orange.fr> mer., 16 janv. 2019 15:08

Objet : observations enquête publique / PLU
Cholet

À : aménagement-
adc@choletagglomeration.fr

Répondre à : herve demolon <hdemolon@orange.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

pour ce qui concerne la révision 16 du PLU , je m'intérroge sur le bien fondé
d'une mesure visant à réduire la bande de recul

le long de la départementale RD 753.

Ceci serait de nature à remettre en cause la sécurité des circulant sur un axe
très passant d'une part et contraire au principe d'alignement des constructions
d'autre part.

(cf batiments existant du Leclerc drive, DO ouverture et Scobat)

Cette bande de recul sera particulièrement importante si le projet de stade de
football venait à aboutir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Demolon

u u